

035132



Parlement  
francophone  
bruxellois

RECU LE 17 FEV. 2023

MR

**Latifa Aït-Baala**

*Députée bruxelloise*

Interpellation

~~Question écrite~~ de Madame Latifa AÏT-BAALA, Députée bruxelloise, à l'attention de Madame Barbara TRACHTE, Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française (COCOF), chargée de la Promotion de la Santé, de la Famille, du Budget et de la Fonction publique et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

---

**Le lancement de la campagne nationale pour inciter les femmes victimes de mutilations génitales à sortir du silence**

---

Madame la Ministre-Présidente,

En date du 4 février 2023, le GAMS<sup>1</sup> a lancé - en collaboration avec la Secrétaire d'État fédérale en charge de l'Égalité des genres, des chances et de la Diversité et le Ministre fédéral de la Santé - une campagne nationale pour inciter les femmes victimes de mutilations génitales à sortir du silence.

Depuis 2010, la lutte contre les mutilations génitales féminines fait explicitement partie du Plan d'Action National, qui se concentre sur la prévention et les soins globaux apportés aux victimes. En 2016, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement et le GAMS Belgique indiquaient que plus de 70.000 filles et femmes<sup>2</sup> originaires d'un pays où se pratique les mutilations génitales féminines résidaient en Belgique. Aujourd'hui, environ 23.000 femmes, résidant sur le territoire, auraient subies des mutilations génitales dont environ 9.000 mineures.

L'OMS<sup>3</sup> rapporte qu'il existe quatre types de mutilations génitales féminines et que ce sont les jeunes filles entre l'enfance et l'âge de 15 ans qui sont principalement concernées.

La mutilation génitale est une atteinte aux droits des femmes et à leur intégrité physique et psychologique et les complications à long terme sont nombreuses : douleurs violentes, saignements excessifs, des gonflements des tissus génitaux, fièvre, infections, problèmes urinaires, problèmes de cicatrisation de la blessure, lésions des tissus génitaux adjacents, état de choc voire même dans plusieurs cas des décès.

---

<sup>1</sup> Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles.

<sup>2</sup> [https://igym-iefh.belgium.be/sites/default/files/120 - estimation de la prevalence de mgf en belgique.pdf](https://igym-iefh.belgium.be/sites/default/files/120_-_estimation_de_la_prevalence_de_mgf_en_belgique.pdf)

<sup>3</sup> <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/female-genital-mutilation>

C'est pourquoi, Madame la Ministre-Présidente, à l'occasion du lancement de ladite campagne et de la journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines, du 6 février dernier, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

- La lutte contre les mutilations génitales féminines est un problème mondial et transversal qui touche plusieurs niveaux de pouvoir au sein de notre État. De ce fait, dans quel cadre s'inscrit le travail réalisé par la COCOF ? Comment travaillez-vous avec les autres niveaux de pouvoir à ce sujet ? Avez-vous contribué au lancement de cette campagne ?
- Disposez-vous de chiffres précis qui en ce qui concerne les femmes excisées qui résident sur le territoire de la capitale ? Pouvez-vous me donner une répartition par âge ? Quelle évolution observe-t-on ces dernières années ? Quelles sont les conclusions que vous tirez au regard de ces chiffres ?
- À la réponse à une question d'un de mes collègues, qui porte sur le même sujet, vous indiquez que la COCOF avait confié ce travail à l'asbl, le GAMS. De quelle nature sont les soutiens à l'asbl en question ? Quelles sont les récentes actions mises en place par l'asbl ? Un plan d'action a-t-il été défini ?
- De nombreuses femmes ayant subi des mutilations génitales n'ont pas connaissance des services fournis par les pouvoirs publics, comment y remédiez-vous ? Au-delà de la sensibilisation, quelles sont les politiques publiques concrètes mises en place par le collège pour apporter un accompagnement physique et psychologique ? Quel mécanisme avez-vous développé pour permettre aux prestataires de soins de santé et des affaires sociales de reconnaître le problème et de pouvoir y apporter une réponse adéquate ?
- Enfin, comme indiqué dans mon introduction, les filles représentent la principale population exposée. À cet égard, comment le collège aborde-t-il ce sujet avec le groupe cible ? Quel est le travail réalisé par les écoles et les structures de la COCOF ? Quelles sont les collaborations mises en place entre la COCOF et la FWB de manière à sensibiliser l'ensemble des jeunes aux mutilations génitales féminines ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Latifa AÏT-BAALA  
Députée bruxelloise

